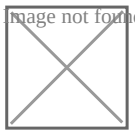

FOND DE GARANTIE A REMBOURSER A LA VICTIME

Par **guner**, le **26/05/2015** à **17:20**

BONJOUR
COMMENT FAIRE POUR ANNULER UNE DETTE DE FOND DE GARANTIE AU VICTIME J AI BLESSER QUEL QU UN A CAUSE D UNE BAGGARE DANS MA JEUNESSE EN 2007 MAINTENANT EN 2013 LE TRIBUNAL ME CONDANE A PAYER 13000 E QUE JE NE PEUT PAS REMBOURSER FINANCIEREMENT C EST DUR A MA CHARGE FEMME TROIS ENFANTS EN 2015 CETTE DETTE VIENS MAL POUR MOI C EST UNE MORT SOCIAL SANS COMPTER LA CPAM AUSSI QUI DEMANDE CA PART

Par **domat**, le **26/05/2015** à **20:17**

bjr,
à part expliquer votre situation au fonds de garantie, je ne vois pas de solution à votre situation.
vous pouviez faire appel du jugement.
votre victime a peut être elle aussi des problèmes suite à cette bagarre surtout si la cpam demande sa part cela signifie que l'état de votre victime a nécessité des soins.
la consultation d'un avocat peut vous aider.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés